

DEPARTEMENT  
DE LA DORDOGNE



COMMUNE DE  
BRANTOME

Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

3 bis

**Orientations d'aménagement des zones à  
urbaniser**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du

Le Président :

Etude et réalisation confiées à SESAER 11 rue Saint Nicolas 79120 LEZAY

☎ 05-49-29-23-23

## *ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DES ZONES A URBANISER 1 AU*

### *Zone IAU de Vigneyras : 62 408 m<sup>2</sup>*

- Prendre appui sur le réseau viaire existant pour l'aménagement interne de la zone (sur le chemin rural existant).
- Création de 2 nouveaux accès à la zone (la mise en place des Emplacements Réservés 5 et 6 permettra de supporter le trafic supplémentaire lié à l'aménagement de la zone).
- Au croisement de ces voies, création d'une centralité ayant la destination d'espace de vie pour les habitants de la zone (espaces verts sur cet espace).
- Création d'écrans végétaux aux abords de la zone vers les espaces restés naturels (partie nord et est).
- Préservation du patrimoine bâti existant en marquant une barrière paysagère entre ce bâti et l'urbanisation nouvelle (espace vierge à conserver ou espace boisé par exemple à créer).

### *Zone IAU du Cuvier : 41 187 m<sup>2</sup>*

- Création d'au moins 2 entrées / sorties de voiries (hors RD 939) et d'un cheminement interne entre ces entrées / sorties de voirie.
- Préservation du patrimoine bâti existant en marquant une barrière paysagère entre ce bâti et l'urbanisation nouvelle (espace vierge à conserver ou espace boisé par exemple à créer).
- Préservation d'une partie des espaces boisés présents sur la zone. Ces espaces naturels pourront toutefois être aménagés en vue de créer une centralité sur la zone, sous forme d'espace de vie ou de loisirs naturel.

### *Zone IAU de la Pouge : 60 900 m<sup>2</sup>*

- Création d'au moins 2 entrées / sorties de voiries (hors RD 939) et d'un cheminement interne entre ces entrées / sorties de voirie.
- Aménagement d'une centralité en cœur de zone (espace de loisirs ou de rencontre, places de stationnement...)
- Les accès à la zone seront renforcés à partir du réseau viaire existant (Emplacement Réservé pour la commune).

- Création d'un écran végétal sur la bordure ouest de la zone permettant d'atténuer les nuisances possibles de la RD 939 et au nord ouest de la zone pour limiter les impacts paysagers avec les zones déjà urbanisées.

**Zone IAU « est » de la Gravière : 12 416 m<sup>2</sup>**

- Imposer un cheminement interne à la zone avec au moins 2 entrées / sorties de voirie.





# COMMUNE DE BRANTOME (24)

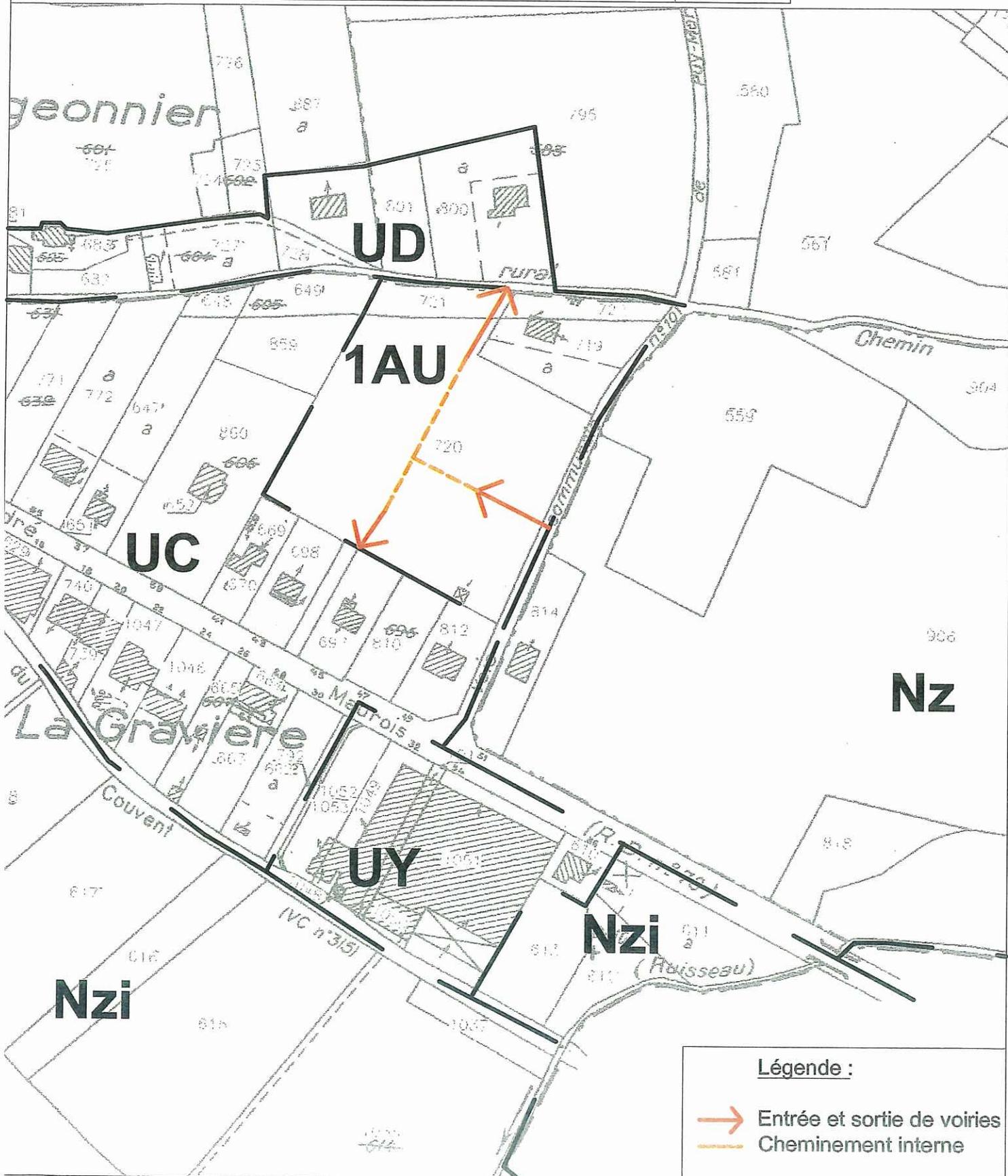
## Orientations d'aménagement

Zone 1AU de la Gravière (12 416 m<sup>2</sup>)

Le : 14/06/2006

Echelle : 1/2000

Bureau d'étude - Urbanisme - Assainissement  
Environnement - Valorisation Agricole - Suivi Agronomique



### Légende :

-  Entrée et sortie de voiries
-  Cheminement interne